

BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR AGRICOLE AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS

RNCP 17218 - NIVEAU 5

FORMATION PAR APPRENTISSAGE



Le BTS Aménagements Paysagers permet de former des futurs techniciens, responsables et chefs d'équipe ou de chantier dans le domaine d'aménagement paysager.

L'objectif de cette formation est d'acquérir les compétences dans les domaines suivants :

- Organisation du travail et encadrement d'équipes
- Gestion de la végétation des aménagements paysagers
- Gestion des ouvrages et réseaux des aménagements paysagers
- Gestion technico-économique de chantiers
- Élaboration d'un projet d'aménagement paysager

CONTENU DE LA FORMATION

Formation

- Formation sur 2 ans en apprentissage
- Durée totale de la formation 1400 heures de formation en Centre
- Rythme d'apprentissage 2 semaines en entreprise / 2 semaines en formation

Début de la formation en septembre

Public

- Les jeunes entre 16 et 30 ans remplissant les conditions d'inscription et souhaitant se former dans le domaine de l'aménagement paysager

Conditions d'inscription

- Avoir entre 16 et 30 ans
- Être titulaire d'un diplôme de niveau 4
- Signer un contrat d'apprentissage correspondant à la durée de la formation avec une entreprise en espace vert
- Effectuer le test ou l'entretien de positionnement

Prérequis

- Avoir une bonne condition physique
- Aimer travailler en extérieur
- Avoir une attirance pour la nature

Capacités générales

- S'inscrire dans le monde d'aujourd'hui
- Construire son projet personnel et professionnel
- Communiquer dans des situations et des contextes

Capacités professionnelles

- Organiser le travail des équipes pour des chantiers d'aménagement paysager
- Gérer la végétation des aménagements paysagers dans un contexte de transition écologique
- Gérer les ouvrages et les réseaux des aménagements paysagers
- Assurer la gestion technico-économique de chantiers
- Élaborer un projet d'aménagement paysager

Enseignements d'Initiative Locale (EIL)

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Enseignements généraux en lien avec la formation préparée et le travail en entreprise
- Enseignements professionnels avec des travaux pratiques sur le site
- Visites en entreprises
- Interventions de professionnels
- Conférences

Installations spécifiques

Plateau technique de 5 hectares en espace vert

DIPLÔME

Brevet de Technicien Supérieur Agricole

Niveau 5

DURÉE

2 ans en apprentissage

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Contrôle en Cours de Formation (CCF)
Évaluation en semestrialisation

ACCESSIBILITÉ

Si vous êtes en situation de handicap temporaire ou permanent, ou si vous souffrez d'un trouble de santé invalidant, nos référents sont à votre écoute pour prendre en compte vos besoins, envisager les possibilités d'aménagement spécifiques et résoudre dans la mesure du possible vos problèmes d'accessibilité.

COÛT ET FINANCEMENT

Sur devis

Financement :

- OPCO : prise en charge totale de la formation
- CNFTP : prise en charge partielle de la formation

L'apprenti.e perçoit un salaire minimum déterminé en pourcentage du SMIC.
Ce salaire est versé en fonction de l'âge du bénéficiaire et de l'année du contrat.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Orientation et poursuites d'études

Poursuites d'études possible en :

- Certificat de spécialisation (CS) Arboriste élagueur ou CS Travaux mécanisés de génie écologique
- Licence professionnelle mention aménagement paysager : conception, gestion, entretien
- Classe préparatoire ATS Métiers de l'horticulture et du paysage
- Diplôme d'ingénieur dans le domaine du paysage
- Diplôme de l'école supérieure d'architecture des jardins

L'insertion professionnelle est également possible avec un BTSA AP.

Métiers envisageables à l'issue de la formation

Le titulaire d'un BTSA Aménagements Paysagers pourra envisager de devenir :

- Chef d'équipe paysagiste
- Responsable de chantier
- Technicien Paysagiste Jardinier d'espaces verts
- Jardinier paysagiste d'intérieur
- Technicien paysagiste
- Maçon du paysage
- Responsable des espaces verts en collectivité

LA SAUSSAYE C'EST AUSSI...

- Une halle agroalimentaire
- Une exploitation agricole
- Un Centre de Documentation et d'Information
- Des simulateurs de conduite d'engins
- Un établissement inscrit dans la démarche Biodiv'Expé
- Un amphithéâtre, un foyer des élèves
- Des infrastructures sportives : gymnase, salle de musculation, terrains sportifs
- Une restauration
- Un hébergement



TAUX DE RÉUSSITE
(en 2023)



TAUX D'INSERTION
PROFESSIONNELLE
(en 2023)



TAUX DE POURSUITE
D'ÉTUDE
(en 2023)



TAUX DE SATISFACTION
(en 2023)



TAUX D'INTERRUPTION
(en 2023)



TAUX DE RUPTURE
(en 2023)

Source de l'enquête : 2022-2023

*NC : Non Communiqué
*NR : Non Représentatif



Accueil CFA
02 37 33 72 25
cfa.eure-et-loir@educagri.fr



CFA - Centre de Formation d'Apprentis
La Saussaye
28630 - Sours